

# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

## RÉUNION ANNUELLE DE L'ASSEMBLÉE DES PARTIES

26 novembre 2024

### I. INTRODUCTION

1. J'ai le plaisir de présenter mon rapport annuel de 2024 à l'Assemblée des Parties. Il s'agit également du dernier rapport du cycle stratégique 2021-2024 de l'OIDD.
2. L'Organisation a élaboré son Plan stratégique actuel dans l'objectif d'optimiser la contribution de l'état de droit à la paix et au développement durable.
3. Ces dernières années ont été extrêmement instables avec la pandémie de COVID-19 et des conflits dans plusieurs pays où nous intervenons. Malgré ces difficultés, l'OIDD a su s'adapter et aider ses partenaires, dans toutes les régions, à traiter des problèmes complexes et urgents allant de la corruption et du développement économique à l'égalité des genres et la justice climatique. Grâce au dévouement de nos équipes et au soutien de nos Parties membres, nous avons pu continuer à intervenir dans des contextes parmi les plus difficiles, en assistant les personnes en quête de justice de façon innovante.
4. Notre approche, qui combine programmes, recherches et plaidoyer politique, nous a permis de positionner l'OIDD comme défenseure de premier plan de l'état de droit et de l'Objectif de développement durable (ODD) 16 en tant que catalyseur des 17 autres ODD. Les trois principes directeurs que sont l'intégration, l'inclusion et l'innovation sont au cœur de notre travail.
5. Nous avons contribué à la base de données sur l'état de droit au travers de plusieurs contenus d'information majeurs sur des sujets comme la justice coutumière et informelle, la sécurité alimentaire et la justice pour les femmes, en mettant en lumière la contribution de notre mandat au projet mondial de consolidation de la paix et de réalisation du développement durable.
6. Tirant parti de nos connaissances et de notre expérience, nous avons défendu l'état de droit en participant, l'année passée, à des plateformes mondiales et des forums multilatéraux clés où nous avons mené un plaidoyer politique, notamment l'Assemblée mondiale des Nations unies, le Sommet de l'avenir, le Conseil des droits de l'homme, la Commission de la condition de la femme, la COP28 de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN), l'Assemblée mondiale de la santé, le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Sommet Italie-Afrique, et les groupes de travail du G7 sur la lutte contre la corruption et sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

7. Nous avons cherché en priorité à consolider les partenariats existants et à en établir de nouveaux, et nous avons veillé à renforcer et diversifier notre base de ressources. En interne, nous avons investi dans le personnel, les systèmes et les processus de l'OIDD afin de mener à bien notre mandat. Ces changements nous permettent de mieux répondre aux besoins émergents et de veiller à ce que l'Organisation soit en bonne position pour soutenir nos partenaires encore plus efficacement dans les années à venir.
8. Je remercie vivement les Parties membres et notamment les membres de la Commission permanente et du Comité d'audit et de finance pour leurs inestimables conseils et leur dévouement envers notre organisation, et pour leur aide envers moi en tant que directrice générale. La réunion annuelle de notre Conseil demeure une précieuse source de savoir. Je remercie également sincèrement tous nos partenaires pour leur soutien au travail de l'OIDD. J'adresse ma plus sincère reconnaissance à mes collègues qui travaillent sans relâche, le plus souvent dans des conditions difficiles à travers le monde. C'est leur dévouement sans faille qui rend nos accomplissements possibles, et garantir leur sûreté et leur bien-être demeure ma priorité absolue.

## **II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE : PROGRAMMES, RECHERCHES ET PLAIDOYER POLITIQUE**

9. Pendant la période examinée, nous avons fait des progrès quant à la réalisation des six Objectifs stratégiques du [Plan stratégique 2021-2024](#), qui repose sur notre volonté de mettre les besoins des individus au centre des systèmes judiciaires, et de faire de l'état de droit un moteur de paix et de développement durable.
10. La force unique de l'OIDD tient à son approche de mise en cohérence de ses recherches, de son apprentissage, de son plaidoyer politique et de ses programmes sur le terrain. Cela nous permet d'optimiser notre contribution à une réponse fondée sur l'état de droit aux défis concernant la paix, la justice et le développement.
11. Dans le cadre de l'Objectif stratégique 1, nous avons continué de plaider pour des systèmes juridiques centrés sur les personnes, efficaces et ouverts. Nous avons axé nos efforts sur l'autonomisation juridique et l'accès à la justice, les réformes juridiques et institutionnelles, et la justice pour les femmes et les filles.
12. Nous avons également bien avancé dans le cadre de l'Objectif stratégique 2, qui vise à défendre l'état de droit comme moteur du développement durable. Nous avons continué d'étendre des initiatives en lien avec le développement économique inclusif, la justice climatique et l'utilisation durable de la terre et des ressources naturelles, la sécurité alimentaire, et la santé.

## Des systèmes judiciaires plus efficaces et réactifs aux besoins des individus

### *Donner les moyens d'agir aux personnes en quête de justice*

13. Aux fins de l'Objectif stratégique 1, l'OIDD travaille de manière ascendante pour donner aux gens les moyens d'accéder à la justice et de revendiquer leurs droits. Pour ce faire, nous promouvons l'information juridique, nous apportons une aide juridique et d'autres services d'assistance, nous collaborons avec les systèmes de justice coutumiers et informels, et nous appelons à une prise de décision participative.
14. Malgré les difficultés dues au rétrécissement de l'espace public et à la surveillance accrue des autorités *de facto*, l'OIDD maintient ses opérations en **Afghanistan**. Notre priorité reste d'aider les personnes en quête de justice, en particulier les femmes et les groupes vulnérables, au travers de prestataires de services non étatiques et des systèmes de justice communautaire. L'Observatoire de l'état de droit en Afghanistan (OEDA), plateforme en ligne lancée par l'OIDD pour suivre les évolutions récentes du système juridique du pays à l'intention des prestataires de justice non étatiques, demeure une ressource essentielle pour les personnes en quête de justice. Au travers de l'OEDA, l'Organisation a mis au point, avec succès, une plateforme d'apprentissage en ligne qui propose divers cours gratuits sur des questions juridiques et non juridiques, à suivre à son rythme, afin de renforcer les compétences des professionnels du droit et des acteurs de la justice non étatique en Afghanistan. Ces cours, disponibles en dari et en pachto, sont régulièrement actualisés pour refléter les conditions réelles, et sont accessibles sur des appareils mobiles, même avec une connexion internet limitée. Cette plateforme est particulièrement importante pour les Afghanes, qui voient leur liberté de circulation et leur accès aux opportunités restreints. À ce jour, 19 cours sont proposés et offrent une formation essentielle pour répondre aux besoins urgents sur le terrain.
15. L'OIDD a également réalisé des cartographies trimestrielles des organisations de la société civile (OSC) du secteur judiciaire en Afghanistan, afin d'évaluer le nombre d'organisations qui offrent activement des services juridiques, leur portée géographique, la composition de leur personnel, et leurs difficultés. Afin d'appuyer leurs efforts, l'OIDD a accordé des subventions à 19 OSC dans plusieurs provinces du pays, ce qui accroît leur capacité à offrir des services juridiques indispensables au niveau local.
16. Le programme sous-régional de l'OIDD au **Sahel** vise à renforcer la collaboration entre la population et la chaîne de justice pénale au **Burkina Faso**, au **Mali** et au **Niger**, en encourageant les normes liées aux procès équitables et aux droits humains, en mettant l'accent sur les priorités locales.
17. Au **Burkina Faso**, l'OIDD a préparé des ateliers pour mieux faire connaître les mécanismes d'aide juridique auprès des personnalités influentes et des dirigeants coutumiers, ce qui favorise la compréhension du Fonds national d'assistance judiciaire. L'Organisation a également proposé des formations aux procédures pénales et collaboré avec la Commission nationale des droits humains pour former des OSC

aux outils et aux guides méthodologiques utilisés pour contrôler les lieux de détention et observer les procès.

18. Au **Niger**, l'OIDD a soutenu les caravanes de sensibilisation lancées par le cadre de concertation du tribunal de grande instance à Tillabéri et à Dosso, afin de promouvoir la connaissance des droits et des principaux problèmes dans la justice pénale. La caravane de Tillabéri portait sur les violences fondées sur le genre, en soulignant le fait qu'il s'agit d'infractions et en sensibilisant la population locale, tandis que la caravane de Dosso évoquait les violences, le viol et la consommation de stupéfiants dans les écoles, en réaction au nombre en hausse de tels faits. Ces initiatives ont permis d'atteindre 11 740 personnes (dont 5 876 femmes et filles) et de donner des informations précieuses sur des problèmes locaux et sur les recours juridiques disponibles. En outre, l'OIDD a facilité la tenue de procès au pénal devant les tribunaux de grande instance de Dosso, Tillabéri et Niamey, ce qui a permis de réduire significativement le nombre d'affaires pénales en attente et de traiter les cas de détention provisoire prolongée.
19. Bien que la région demeure hautement instable, les programmes de l'OIDD, qui devaient initialement prendre fin en août 2024, sont reconduits jusqu'en juin 2025. Cela permet à l'Organisation de conserver une présence dans ce contexte critique où notre aide est importante, tout en lui laissant le temps d'explorer d'autres possibilités d'intervention.
20. L'OIDD a amélioré l'accès à la justice pour les communautés marginalisées dans des régions reculées d'**Ouganda**, en traitant les conflits émergents entre les bergers, les paysans et les investisseurs par rapport à l'utilisation et à la propriété des terres. En collaboration avec des partenaires, nous avons proposé des services d'aide juridique à des populations défavorisées, et renforcé les systèmes de justice coutumiers et informels. Quelque 9 113 personnes vulnérables, dont 4 799 femmes, ont ainsi reçu une aide juridique.
21. Au **Myanmar**, l'OIDD a conçu la plateforme d'apprentissage en ligne LawUp Myanmar, afin de favoriser le développement des capacités des prestataires de justice formelle et informelle. À l'heure actuelle, cette plateforme propose des cours sur des sujets comme les violences sexuelles et liées au genre (VSLG), le droit à un procès équitable, la gestion des affaires de VSLG, les services d'avocat adaptés aux enfants, les services d'avocat tenant compte des traumatismes, une introduction à l'état de droit et aux droits humains, et une introduction à la médiation.
22. L'un des aspects majeurs de notre travail a trait à la collaboration avec les systèmes de justice coutumiers et informels, qui sont les principaux modes de résolution des litiges pour la plus grande part de la population mondiale. Nous œuvrons à promouvoir des réformes qui favorisent le respect des droits humains et la protection des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables.

23. L'OIDD poursuit ses efforts en vue de renforcer les capacités et les liens entre les systèmes juridiques formels et informels en **Ouganda**. En mars, nous avons aidé le système judiciaire ougandais à accueillir le Sommet des systèmes judiciaires d'Afrique sur le règlement alternatif des litiges (RAL), qui visait à promouvoir l'échange d'expériences et à explorer l'efficacité des méthodes de RAL afin d'améliorer l'accès à la justice dans la région. Le Sommet a rassemblé les présidents des Cours suprêmes de plus de 10 pays dont le **Bénin**, l'**Eswatini**, la **Gambie**, la **Namibie**, la **Somalie** et le **Soudan du Sud**. Sur la base du consensus fort obtenu à cette occasion, nous cherchons à intégrer le RAL dans les fonctions des instances judiciaires régionales, ce qui implique d'encourager l'apprentissage entre pairs quant aux pratiques de RAL, d'accroître les capacités des agents judiciaires, et d'établir des normes minimales acceptables pour tous les systèmes judiciaires qui incluent des mécanismes de RAL.
24. La nouvelle Constitution du **Mali**, promulguée en 2023, représente un changement majeur dans l'approche du pays quant à la justice et à la résolution des conflits, en reconnaissant explicitement les méthodes alternatives et traditionnelles de résolution des litiges. À la suite de ces changements, un projet de loi est en cours d'élaboration pour permettre aux autorités de juger divers litiges conformément à la Constitution et aux lois applicables. Dans ce contexte, l'OIDD offre des formations et des sessions de sensibilisation aux dirigeants traditionnels, coutumiers et religieux à Gao, Bourem et Ansongo. Ces sessions ont attiré des participants issus d'OSC et de la justice pénale, dans le but de donner à ces deux types de prestataires de services juridiques et aux communautés les moyens d'appliquer effectivement le nouveau cadre juridique et d'en bénéficier.
25. En partenariat avec les parties intéressées en **Somalie**, l'OIDD continue de faciliter la prestation des services juridiques au travers des Centres de règlement alternatif des litiges dans des zones précises, tout en élargissant sa collaboration avec le gouvernement et la société civile en vue d'améliorer l'accès à la justice dans les régions du **Somaliland**, dans l'est du pays. Parmi nos principales activités figurent des sessions de formation destinées à développer les capacités du personnel et des bénévoles des Centres de RAL, un soutien aux opérations des Centres mobiles de RAL, et une assistance juridique en personne et à distance pour divers clients et les victimes de violence. En outre, nous avons organisé des forums mensuels de la justice pour favoriser l'implication de la population et le dialogue.
26. Nous avons publié la synthèse *Inclusive Practices in Alternative Dispute Resolution: Delivering People-Centered Justice in Somalia* (« Pratiques inclusives dans le règlement alternatif des litiges : Réaliser une justice centrée sur les personnes en Somalie »), élaborée dans le cadre du Programme de RAL en Somalie, qui a facilité la création et l'ouverture de neuf Centres de RAL. Ce document expose le modèle opérationnel de ces Centres et souligne leur potentiel pour promouvoir l'inclusivité dans le fonctionnement de la justice communautaire.
27. Au **Kenya**, l'OIDD a appuyé l'élaboration des Plans d'action relatifs aux systèmes de justice alternative (SJA) dans les comtés d'Isiolo et de Marsabit. Ces documents

constituent une feuille de route pour mettre en place des mesures concrètes visant à améliorer le SJA et établir plusieurs points d'entrée permettant un accès à la justice plus large. Ils prévoient la création de centres SJA accessibles dans ces deux régions en vue d'améliorer la prestation de services juridiques aux communautés locales.

28. En mai, avec le secrétariat de l'Équipe Europe pour la démocratie (TED) – initiative de l'Union européenne (UE) – nous avons coorganisé le webinaire *Delivering on the Promise of People-Centered Justice: Engaging with Customary, Informal, and Community Justice Services* (Respecter la promesse de la justice centrée sur les personnes : Collaborer avec les services juridiques coutumiers, informels et communautaires »). Cet événement a attiré des participants membres de la Commission européenne et de délégations à l'UE, ainsi que les coprésidents du Groupe de travail de TED sur l'état de droit, représentant l'Allemagne et les Pays-Bas. Ce webinaire a offert une plateforme essentielle pour appeler à une plus grande collaboration avec les systèmes juridiques coutumiers, informels et communautaires, et à un investissement plus élevé dans ces systèmes, en ciblant les membres du personnel de l'UE et des États membres chargés de concevoir et de mettre en œuvre des programmes relatifs à l'état de droit.

#### *Rendre les lois et les institutions au service des personnes*

29. L'OIDD travaille aussi de façon descendante avec les institutions judiciaires pour promouvoir des réformes juridiques intelligentes et améliorer la prestation des services juridiques essentiels. Nous renforçons la chaîne de justice, nous soutenons les initiatives contre la corruption, et nous favorisons l'innovation numérique dans les systèmes juridiques.
30. En **Gambie**, l'OIDD a organisé une retraite pour les magistrats afin d'évaluer le Plan stratégique du système judiciaire pour 2021-2025. Elle a également organisé une visite d'étude au Nigeria pour des juges gambiens, afin d'observer le fonctionnement du système de communication des tribunaux nigériens. À l'issue de cette visite, le président de la Cour suprême a approuvé l'instauration d'un système similaire en Gambie. Une initiative pilote devrait être lancée en novembre dans deux Hautes Cours et un tribunal de première instance, dans le but d'améliorer la gestion des dossiers et de réduire le nombre d'affaires en attente.
31. L'OIDD a facilité la création de huit tribunaux chargés des petits litiges, qui se sont révélés très efficaces pour rendre la justice au **Kenya**. Ces tribunaux sont devenus un moyen important de rendre la justice de façon rapide, accessible et abordable en réglant les litiges sans délai, en favorisant la confiance des investisseurs et en stimulant l'esprit d'entreprise. Reconnus pour leur efficacité, ils facilitent l'accès à la justice pour les personnes et les petites entreprises, ce qui en fait un pilier dans la démarche du Kenya pour renforcer l'état de droit et la résilience économique. Le président de la Cour suprême a salué leur impact économique, en estimant que ces tribunaux avaient réinjecté des milliards de shillings kenyans dans l'économie.

32. L'OIDD aide le Comité national chargé des réformes de la justice pénale à concevoir un manuel de formation adapté aux acteurs de la justice pénale afin de répondre aux besoins juridiques uniques des jeunes au Kenya. Ce manuel homogénéise les contenus de formation à travers le secteur judiciaire afin de garantir que les réformes comblient bien les besoins des jeunes tout au long de procédure judiciaire, de la de mise en inculpation aux étapes précédant le procès, ainsi qu'en matière de négociation de peine, de condamnation et d'exploration des solutions alternatives à l'incarcération.
33. Nous avons guidé l'élaboration de réglementations et d'instruments juridiques pour améliorer le système de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en **Somalie**. Dans ce cadre, deux rapports d'auto-évaluation ont été rédigés pour le secrétariat du Groupe d'action financière de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (FATF), nous avons aidé la Banque du Somaliland à combattre les flux financiers illicites, et nous avons offert une aide technique au Centre d'information financière et au gouvernement somalien pour les aider à se conformer aux recommandations du FATF. Ces efforts ont permis à la Somalie de publier sa toute première liste de personnes condamnées pour financement du terrorisme en avril. Avec l'OIDD comme tutrice, le Centre d'information financière a transféré plus de 232 affaires au bureau du procureur général, ce qui a entraîné des condamnations importantes, notamment la première condamnation au civil pour financement du terrorisme.
34. L'OIDD continue de soutenir le **Liberia** dans sa lutte contre la traite d'êtres humains en effectuant une analyse minutieuse de la chaîne de justice pour évaluer la progression des affaires de traite des personnes, en couvrant les enquêtes, les procès et les décisions de justice. Cette analyse a pour but d'identifier les changements à apporter en matière d'application des lois et d'institutions judiciaires pour faciliter le traitement des dossiers. L'Organisation a animé un dialogue de haut niveau sur la traite d'êtres humains, qui a constitué le premier rassemblement des chefs d'institutions gouvernementales depuis le changement de gouvernement en janvier 2024. Cette réunion a permis aux hauts dirigeants de discuter des responsabilités du gouvernement dans la lutte contre la traite d'êtres humains et de réfléchir aux moyens stratégiques d'améliorer le classement du Liberia dans le Rapport annuel sur la traite des personnes, publié par le Département d'État des États-Unis.
35. Nous avons offert une aide technique pour mettre au point le Plan d'action national de la **Sierra Leone** pour 2024-2028, en vue de relever les défis émergents dans la lutte contre la traite d'êtres humains. Ce document est aligné sur le Plan de développement à moyen terme de la Sierra Leone, les ODD et le Plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour lutter contre la traite des personnes.
36. En mai, l'OIDD a signé un protocole d'accord avec la **Côte d'Ivoire** pour améliorer la coopération dans le projet de lutte contre la traite des personnes de l'Union du fleuve Mano. Depuis la conclusion de cet accord, l'Organisation aligne ses efforts sur ceux d'autres organisations travaillant sur la question de la traite, notamment

l'Organisation internationale du travail (OIT) et Expertise France. En coordination avec le Comité national de lutte contre la traite des personnes, elle organise des sessions de formation et offre son aide dans le combat contre la traite.

37. Dans le cadre de notre Programme relatif à la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Est, nous avons animé un atelier régional à Dar es Salam, en Tanzanie pour présenter les conclusions d'évaluations juridiques indépendantes de politiques et de cadres relatifs à la criminalité transnationale, et pour examiner les besoins en termes de capacités des enquêteurs, des procureurs et des juges au **Kenya**, au **Mozambique** et en **Tanzanie**. À la suite de cet atelier, l'OIDD – en collaboration avec l'antenne tanzanienne de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) – a formé des magistrats, des procureurs, des agents de police et des agents de l'immigration en Tanzanie. L'Académie judiciaire du Kenya a également formé des juges venant du Kenya, du Mozambique et de Tanzanie. Une Formation des formateurs à Maputo a permis de donner aux délégués des compétences essentielles, et un réseau de formateurs expérimentés a été créé pour assurer une collaboration durable.
38. En **Macédoine du Nord**, nous avons élaboré des lignes directrices pratiques en matière de méthodes d'enseignement clinique, comprenant des exemples de leçons tirées de l'éducation juridique clinique, ainsi que des ressources pour gérer les cliniques juridiques. Cette initiative sera associée à des sessions de formation personnalisées, destinées à accroître les capacités des professeurs de droit en termes d'enseignement et de supervision des cliniques juridiques universitaires. Nous avons finalisé le Manuel de formation des formateurs pour le Centre de formation du Barreau de Macédoine du Nord, en intégrant l'éducation juridique clinique dans le programme. Nous avons également créé un groupe de travail de haut niveau sur l'éducation juridique clinique, comprenant des représentants de facultés de droit et de centres de formation, ainsi que des spécialistes juridiques. L'OIDD collaborera avec ce groupe pour proposer des recommandations politiques aux parties intéressées.
39. L'Organisation a soutenu les efforts de l'**Ukraine** en faveur de la reddition de comptes au travers du Groupe consultatif sur les atrocités criminelles, en fournissant une aide technique en matière de droit international humanitaire et de droit pénal, y compris en formant des procureurs de Kyiv aux infractions à l'égard des enfants et aux violences sexuelles commises en temps de conflit. Nous avons joué un rôle majeur dans la finalisation du Plan d'action pour la réforme de l'application des lois et dans l'élaboration du Plan d'action contre la torture, en garantissant leur cohérence avec les normes internationales. Nous avons appuyé la création du Centre de coordination du bureau du procureur général pour la protection des victimes et des témoins, lancé en janvier, et nous avons proposé à son personnel une formation à l'approche centrée sur les victimes. En outre, nous avons mis au point des procédures opérationnelles normalisées pour améliorer la coordination entre les enquêteurs, les procureurs et d'autres agents. L'OIDD a participé à la Conférence sur le relèvement de l'Ukraine à Berlin afin d'y souligner l'importance de l'état de droit pour faire avancer les réformes et préparer les futurs efforts de reconstruction.

40. Aux **Bahamas**, en vue d'accroître les compétences des équipes des procureurs en matière de préparation des dossiers et de présentation des éléments de preuve, nous avons mis sur pied et animé des sessions de renforcement des capacités sur les fondements des poursuites judiciaires à l'intention des procureurs au sein de la police, qui agissent comme conseillers pour le ministère public, et qui ont tous participé à ces sessions.
41. Au **Honduras**, l'Institut pour l'accès à l'information publique a organisé, en collaboration avec l'OIDD, le Forum intersectoriel sur la protection des données personnelles, dans le but d'encourager le dialogue sur l'importance de la protection de ces données et sur sa conformité aux normes internationales. Cet événement a mis en avant la nécessité d'élaborer une loi appropriée en la matière. Une centaine de décideurs de premier plan y ont participé, dont des membres du Congrès, des magistrats de la Cour suprême et des représentants du monde universitaire et du secteur privé.
42. Le programme mondial de l'OIDD relatif aux établissements pénitentiaires a pris fin en mars. Il a permis des progrès significatifs en termes d'intégration des principes de droits humains dans l'administration pénitentiaire grâce à la méthode d'apprentissage pour adultes de l'Organisation. Ce programme a suscité l'intérêt des institutions pénitentiaires nationales du **Costa Rica** et du **Guatemala**, et favorisé la création d'un réseau d'agents pénitentiaires en Amérique latine, qui facilite le dialogue et la collaboration continue entre leurs institutions respectives.
43. L'OIDD travaille en partenariat avec les **Philippines** pour renforcer les capacités de la justice pénale. Au cours de l'année passée, nous avons organisé une visite d'observation pour des agents de la Cour suprême et de l'Académie judiciaire des Philippines, qui se sont rendus aux États-Unis et en Italie pour découvrir des méthodes efficaces d'éducation judiciaire et des bonnes pratiques en matière d'administration des tribunaux. En collaboration avec le ministère philippin de la Justice et le Conseil de lutte contre le blanchiment d'argent, nous avons également animé des sessions de formation sur les poursuites dans les affaires de blanchiment d'argent, afin que les procureurs saisissent mieux ce sujet et améliorent leurs stratégies de présentation des éléments de preuve.
44. La lutte contre la corruption demeure une priorité pour l'OIDD et constitue un domaine de travail grandissant.
45. Sur la base de son expérience en Ukraine, l'Organisation accompagne la Moldavie dans sa démarche de contrôle des procureurs et des juges, prérequis pour adhérer à l'UE. Nous avons collaboré avec le secrétariat de la Commission de contrôle des procureurs pour en soutenir le lancement en temps opportun, une fois ses membres internationaux approuvés par le Parlement. L'OIDD continue de soutenir la Commission en veillant à répondre aux besoins de son secrétariat et de ses membres, et en facilitant les visites de ses membres internationaux dans le pays. La Commission

a commencé son examen du Bureau des procureurs contre la corruption, en évaluant 66 procureurs.

46. L'OIDD a lancé un nouveau projet en **Mongolie**, relatif à la participation au secteur judiciaire et la transparence, qui vise à encourager des relations fructueuses et transparentes entre les citoyens et citoyennes, la société civile, les médias et les acteurs du système juridique. Cette initiative implique une étroite collaboration avec le Comité disciplinaire judiciaire, le Conseil général judiciaire, la Cour suprême, la Cour constitutionnelle et les tribunaux locaux. Plus tôt cette année, nous avons organisé une visite d'étude en Suisse pour des hauts fonctionnaires de la justice pénale mongole, en mettant l'accent sur les bonnes pratiques en matière de poursuites dans les affaires de corruption, la récupération de biens et les procédures de coopération mutuelle.
47. L'Organisation continue de soutenir le gouvernement de l'**Ukraine** en promouvant une approche cohérente pour évaluer l'intégrité et l'éthique du système judiciaire. Nous avons apporté notre contribution au groupe de travail du Haut Conseil de la justice en mettant au point des indicateurs standardisés pour évaluer les juges et les candidats aux postes dans le secteur judiciaire, et en recommandant des modifications du Code d'éthique judiciaire. Nous avons également aidé à mettre en place un système transparent d'approbation des juges au travers d'une procédure de sélection basée sur le mérite, en vue de pourvoir des postes de direction au Service d'inspecteurs disciplinaires. En octobre, l'OIDD a présenté une analyse minutieuse du ministère public au Bureau du procureur général, comprenant des recommandations pour en améliorer les activités et accroître la transparence et l'efficacité du Bureau et des bureaux du procureur régionaux.
48. Afin d'appuyer les efforts contre la corruption en Amérique latine et dans les Caraïbes, nous avons effectué une analyse complète des cadres institutionnels qui soutiennent les initiatives de lutte contre la corruption au **Guatemala** et au **Pérou**.
49. En **République démocratique du Congo**, nous avons réalisé une évaluation globale des besoins organisationnels et de formation pour les principales institutions chargées de combattre la corruption. Afin d'accroître leurs capacités, l'OIDD a organisé une visite pour les représentants de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption, qui se sont rendus en Italie et en Belgique. Durant cette visite, ils ont pu s'entretenir avec leurs homologues gouvernementaux et échanger des bonnes pratiques. Par ailleurs, l'OIDD a appuyé leur participation à la 10<sup>e</sup> Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption, qui a eu lieu à Atlanta en décembre 2023.
50. L'Organisation a assisté en qualité d'observatrice à la deuxième réunion du Groupe de travail anti-corruption du G7, qui s'est tenue cette année sous la présidence de l'Italie. Elle est également devenue membre du Groupe de travail du G7 sur la lutte contre la corruption pour l'Ukraine, et a participé à sa troisième réunion qui a eu lieu en novembre à Tokyo. En outre, nous étions présents à la 21<sup>e</sup> Conférence internationale contre la corruption à Vilnius.

51. Lors de la 10<sup>e</sup> Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption à Atlanta, j'ai souligné dans [ma déclaration](#) en séance plénière l'impérieuse nécessité de faire respecter l'état de droit en vue de relever les défis complexes engendrés par la corruption. En collaboration avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), nous avons coorganisé un événement en marge sur le thème « Approches comparatives de lutte contre la corruption », qui a permis d'exposer des stratégies efficaces en la matière au travers d'exemples tirés des programmes, des recherches et du plaidoyer politique de l'OIDD. À cette occasion, nous avons également publié une nouvelle synthèse, *Making Laws and Institutions Work for People: IDLO's Work in Enhancing Anti-Corruption and Transparency* (« Rendre les lois et les institutions au service des personnes : Le travail de l'OIDD pour améliorer la lutte contre la corruption et la transparence »).
52. L'Organisation a continué de soutenir l'application de mesures pour favoriser le fonctionnement de la justice au travers d'innovations numériques.
53. Au **Honduras**, l'OIDD a installé des logiciels permettant d'anonymiser les condamnations judiciaires au Centre électronique de documentation judiciaire, conformément au Protocole relatif aux versions publiques des condamnations judiciaires, adopté en 2023.
54. Nous avons aidé le ministère moldave de la Justice à développer et lancer sa Plateforme intégrée des professions juridiques, qui facilite la gestion en ligne de toutes les professions juridiques en **Moldavie**. En passant d'une gestion des dossiers manuelle à une plateforme numérique, le système simplifie les procédures d'enregistrement, de certification et de contrôle des références. Cet outil est conçu pour être intégré dans d'autres systèmes gouvernementaux, faciliter un échange fluide de données et mettre en œuvre la Stratégie numérique 2030 de la Moldavie. L'OIDD a contribué à la rédaction et à l'adoption de la réglementation de la plateforme, animé des sessions de formation pour des parties intéressées venant du ministère de la Justice, et transféré avec succès la pleine propriété du système au ministère.

*Réduire l'écart entre les genres en matière de justice*

55. L'OIDD intègre l'égalité des genres dans l'ensemble de son travail et vise à protéger les droits des femmes en favorisant : la mise en place de cadres juridiques, réglementaires et politiques qui tiennent compte de la dimension de genre ; l'élimination des lois et obstacles discriminatoires qui freinent la pleine participation des femmes dans la société ; la lutte contre la violence fondée sur le genre (VFG) ; et l'autonomisation des professionnelles du secteur judiciaire.
56. Malgré des restrictions croissantes, l'Organisation a continué de soutenir les communautés vulnérables en **Afghanistan**, en offrant une aide juridique au travers de ses partenaires locaux. L'OIDD a élargi son réseau pour inclure plus de 120 avocates et assistantes juridiques, et facilité le dialogue entre des avocates et des

étudiantes touchées par les limitations en matière d'éducation, ainsi qu'avec des diplômées en droit qui se voient empêcher d'exercer, afin de leur donner les moyens de traiter les affaires de VFG au niveau local. Nous avons également animé des sessions pour des avocates venues de 11 provinces, en mettant l'accent sur le plaidoyer, la négociation et la collaboration avec les autorités *de facto*. Je suis heureuse de vous annoncer que l'OIDD pourra poursuivre ce travail jusqu'à mi-2025, grâce au prolongement de notre programme actuel. J'ai pour priorité d'obtenir de nouveaux financements pour ce travail essentiel.

57. L'Organisation a continué d'appuyer les efforts de la société civile pour combattre les VFG au **Sahel**. Au **Burkina Faso**, nous avons formé des membres d'OSC à la lutte contre les VFG et aux soins complets à apporter aux victimes.
58. En **Gambie** – en partenariat avec la Commission nationale des droits humains, le Centre international pour la justice transitionnelle, le ministère de la Justice, la police et le ministère du Genre – nous avons organisé une série de sessions de sensibilisation de la population locale aux VFG sous leurs diverses formes.
59. En **Tunisie**, l'OIDD a réalisé une évaluation complète de l'application de la Loi n° 58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, suivie d'un atelier pour en valider les conclusions et obtenir le soutien du ministère concerné. Nous avons aussi formé 120 avocats aux VFG et animé une session de formation de formateurs pour 20 avocats, afin de leur permettre d'approfondir leurs connaissances. Par ailleurs, l'OIDD a organisé une visite d'étude aux États-Unis pour des juges et des représentants du ministère de la Justice, qui ont pu échanger avec leurs homologues internationaux en vue de promouvoir des approches tenant compte de la dimension de genre dans le secteur judiciaire tunisien.
60. L'Organisation a continué d'aider la police ougandaise dans la gestion des affaires de VFG et de violences à l'égard des enfants. Nous avons proposé des formations ciblées aux enquêteurs en première ligne et aux responsables intermédiaires pour améliorer les délais des enquêtes et des poursuites dans les affaires de VSLG, en renforçant l'efficacité globale du système juridique de l'**Ouganda**.
61. En avril, avec ONU Femmes et la Commission chargée de la réforme du droit kenyan, l'OIDD a lancé le rapport *Strengthening Gender Equality in Law: Mapping Discriminatory Laws against Women and Girls in Kenya* (« Renforcer l'égalité des genres devant la loi : Les lois discriminatoires à l'égard des femmes et des filles au Kenya »). Ce rapport analyse le cadre juridique du Kenya et recommande des réformes pour promouvoir l'égalité et la non-discrimination. Il s'agit de la troisième évaluation globale d'un pays par l'OIDD, qui a déjà examiné les Philippines et la Sierra Leone en 2022.
62. L'Organisation a assisté en qualité d'observatrice aux réunions du Groupe de travail du G7 sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

63. L'OIDD continue de promouvoir une participation active accrue des professionnelles du droit dans tous les domaines du secteur judiciaire, y compris à des postes de direction.
64. En 2023, l'OIDD a lancé un projet destiné à consolider les compétences professionnelles des femmes dans le secteur de l'application des lois au **Liberia**. Nous avons appuyé l'élaboration d'un plan stratégique pour l'Équipe spéciale nationale en charge des questions de genre et de sécurité afin d'encourager le rôle des femmes dans la paix et la stabilité, conformément à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'Organisation a également facilité l'examen des politiques relatives au genre de quatre principales agences chargées de l'application des lois – la police nationale, l'Agence de lutte contre les stupéfiants, le Service de l'immigration et le Bureau de l'administration pénitentiaire et la réinsertion – pour améliorer leur approche de la discrimination fondée sur le genre et de l'égalité. En outre, ce projet a permis de développer les capacités des femmes pompiers pour qu'elles puissent obtenir une certification professionnelle auprès de l'Académie de formation du Service libérien de lutte contre les incendies.
65. Sur la base de nos efforts pour encourager la participation et la direction des femmes dans le secteur judiciaire, l'OIDD a rédigé une communication relative à la recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, portant sur la représentation équitable et inclusive des femmes dans les systèmes de décision.
66. Nous avons plaidé en faveur de la participation active des femmes dans le fonctionnement de la justice devant des plateformes internationales et régionales.
67. Lors de la 68<sup>e</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CSW68), j'ai fait [une déclaration](#) pendant le débat général sur le thème prioritaire « Accélérer l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et les filles en s'attaquant à la pauvreté et en renforçant les institutions et le financement sous l'angle du genre », où j'ai souligné le rôle essentiel de l'état de droit pour permettre la pleine participation des femmes et des filles dans les sociétés et les économies. J'ai insisté sur la nécessité de financements plus élevés et d'efforts plus soutenus pour éliminer la discrimination en droit et en pratique, combler l'écart entre les genres en matière de justice, et autonomiser les femmes et les filles à l'échelle mondiale.
68. Avec ses partenaires, l'OIDD a coorganisé plusieurs événements en marge de la CSW68 pour mettre en lumière le lien entre justice et égalité des genres, dont :
- *Montrer la voie : L'autonomisation et la direction des femmes dans les systèmes de justice coutumiers et informels* – Cet événement traitait des moyens de créer un environnement tenant compte de la dimension de genre au sein des systèmes de justice coutumiers et informels, afin de resserrer l'écart entre les genres au sein des communautés. Il a été coorganisé avec les Philippines, le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement, et la campagne *Stand for Her Land*.

- *Publication des conclusions du rapport Financing Women’s Justice Needs: A Global Perspective on Violence Against Women and a Case Study on Uganda* (« Financer les besoins juridiques des femmes : Perspective mondiale de la violence faite aux femmes et étude de cas sur l’Ouganda ») – Cet événement a permis d’examiner comment les dépenses publiques et les budgets nationaux reflètent les besoins juridiques des femmes, notamment quant aux violences qu’elles subissent. Le rapport appelait à des mesures plus fortes et à un investissement accru dans la justice pour les femmes, notamment pour combattre ces violences.
  - *Cadres juridiques et politiques relatifs au genre et au climat pour une transition juste tenant compte de la dimension de genre* – Cet événement organisé en collaboration avec le gouvernement philippin, l’OIT, la CCNUCC et la Banque mondiale, a donné l’occasion de discuter du rôle des cadres juridiques et politiques dans la réalisation d’une transition qui tienne compte de la dimension de genre.
  - *Promouvoir la place des femmes dans le secteur judiciaire* – À l’occasion de la Journée internationale des femmes juges, j’ai prononcé [un discours](#) soulignant le rôle essentiel de la direction des femmes dans le secteur judiciaire afin d’encourager l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes, ainsi que les efforts de l’OIDD en matière de renforcement des capacités dans le secteur judiciaire. Cet événement était organisé par les Missions permanentes de l’Indonésie, du Maroc, du Qatar, de l’Arabie saoudite et de la Turquie auprès des Nations unies.
69. À Genève, durant la 56<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l’homme, l’OIDD a participé à un débat sur l’économie des droits humains et les droits des femmes, à l’occasion de la Discussion annuelle sur les droits des femmes. Nous y avons souligné l’impérieuse nécessité d’accélérer l’élimination des lois discriminatoires qui entravent l’accès des femmes aux opportunités économiques.
70. Pendant l’événement « Égalité des genres en droit : Mesures nécessaires pour réaliser l’ODD 16 et le Programme 2030 » – coorganisé par l’OIDD et ONU Femmes à l’occasion du FPHN – j’ai lancé un appel à l’action rappelant qu’une approche féministe de l’état de droit, au croisement entre les ODD 5 et 16, pouvait considérablement faire avancer l’égalité des genres, autonomiser les femmes et contribuer à la réalisation de l’ensemble du Programme 2030.
71. Lors de la Semaine de haut niveau à l’Assemblée générale des Nations unies (AGNU), j’ai participé à la table ronde « Leçons tirées de l’ANASE : Concrétiser les ODD pour tous et toutes, et ne laisser aucune femme ou fille de côté », organisée par la Thaïlande en collaboration avec ONU Femmes. Dans mon intervention, j’ai mis l’accent sur le besoin vital de données ventilées en matière de genre et d’accès à la justice afin d’informer les stratégies nationales et régionales. Cette table ronde a été l’occasion de partager l’expérience de l’OIDD dans l’élimination des lois discriminatoires, la lutte contre la violence fondée sur le genre et le soutien à la direction des femmes dans le secteur judiciaire.

72. L'OIDD a collaboré avec les gouvernements des Pays-Bas, du Portugal, de l'Espagne et des États-Unis, la Coalition d'action de Génération Égalité sur les mouvements et le leadership féministes, la campagne GQUAL, l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, afin de coorganiser un événement officiel en marge de la Réunion régionale d'examen Beijing +30 de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe. Cet événement visait à favoriser un consensus régional quant aux actions prioritaires pour accélérer la réalisation des engagements inscrits dans le Programme d'action de Beijing. Nous participerons à un événement similaire organisé par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique.

## **L'état de droit, moteur de la paix et du développement durable**

### *Développement économique inclusif*

73. Afin de promouvoir des environnements propices au développement économique inclusif, l'OIDD aide ses partenaires : à élaborer des lois et politiques économiques efficaces et renforcer les capacités des États en matière de réglementation ; à soutenir le règlement des litiges ainsi que la négociation et l'application des accords d'investissement ; à travailler avec le secteur privé ; et à promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des filles.
74. Nous intervenons dans différents contextes pour inciter à recourir à la médiation comme moyen de résoudre les litiges commerciaux, afin d'alléger la charge qui pèse sur les tribunaux et d'accroître la rapidité et l'efficacité du traitement de ces affaires.
75. Au **Kirghizistan**, l'OIDD joue un rôle majeur dans la réforme de la médiation avec un projet destiné à appuyer l'adhésion du pays à la Convention de Singapour sur la médiation, en commençant par évaluer si le gouvernement est prêt. Ce projet inclut des visites d'étude en Turquie et en Géorgie pour des agents du ministère de la Justice. L'Organisation accroît aussi les capacités des médiateurs kirghizes en concevant des modules d'apprentissage et des formations continues en ligne. Elle organise aussi des sessions publiques d'information destinées aux représentants de petites entreprises, afin de promouvoir les bénéfices de la médiation, et collabore avec la Cour suprême kirghize pour faire de la médiation un mécanisme viable de règlement alternatif des litiges intégré dans le système juridique.
76. L'OIDD a récemment terminé son programme de renforcement des capacités du Centre de RAL et des médiateurs au **Monténégro**, en érigeant la médiation commerciale comme méthode efficace de règlement des litiges. Ce programme a notamment proposé une formation complète pour les juges et les médiateurs, et entraîné une nette augmentation de nombre d'affaires renvoyées vers des services de médiation ainsi que le lancement d'une large campagne publique d'information. Ces efforts ont permis de vraiment mieux faire connaître et d'encourager le recours à la médiation commerciale au Monténégro, posant ainsi des fondations solides pour développer la médiation en ligne à l'avenir dans la région.

77. L'OIDD a soutenu l'examen de propositions de modifications législatives en vue de promouvoir la médiation commerciale en **Ouzbékistan**, et finalisé un ensemble de listes de contrôle interne et des réglementations complémentaires. Nous élaborons actuellement les modalités techniques d'une plateforme de médiation en ligne destinée au ministère de la Justice, et nous avons lancé une campagne d'information ciblant le grand public.
78. En **Mongolie**, l'Organisation aide activement le ministère de la Justice et de l'Intérieur à réviser la Loi sur la médiation et les cadres connexes afin d'inciter à recourir à la médiation commerciale avant d'intenter une action en justice. Nous avons organisé une visite d'étude en Italie pour une délégation mongole – comprenant des représentants du ministère de la Justice et de l'Intérieur, de la chambre civile de la Cour suprême, du tribunal civil de première instance du district de la capitale, et du Comité permanent chargé des affaires juridiques du Grand Khoural (Parlement) – afin qu'ils découvrent les bonnes pratiques en matière de médiation commerciale et intègrent ce précieux éclairage dans les révisions législatives dans leur pays.
79. En **Jordanie**, l'OIDD a élaboré un manuel de formation complet comprenant sept modules qui traitent des principaux aspects du droit de l'insolvabilité, en intégrant la perspective nationale et internationale. Ce manuel est en cours d'examen par l'Institut judiciaire de Jordanie. Cette initiative est une composante clé du projet de l'OIDD sur la formation judiciaire au droit de l'insolvabilité, qui vise à accroître le savoir du personnel judiciaire en la matière.
80. Dans le cadre du Programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés (PSI/PMA), l'OIDD a fourni une aide technique à la Commission de l'investissement du Liberia, en collaborant avec International Senior Lawyers Project pour rédiger une nouvelle version d'un accord de concession.
81. Toujours dans le cadre du PSI/PMA, l'Organisation a aidé plus de 10 PMA d'Afrique à consolider leurs cadres d'investissement afin d'améliorer les perspectives de croissance économique durable. Ce fructueux partenariat public-privé, mis en avant dans le Programme d'action de Doha, reste très demandé. J'en appelle au soutien de l'Assemblée des Parties pour mobiliser un financement régulier afin de pouvoir continuer à offrir ces services essentiels aux PMA, en vue de renforcer les environnements juridiques et politiques propices au commerce, à l'investissement et à la croissance économique inclusive.
82. En décembre prochain, je mènerai la délégation de l'OIDD à la troisième Conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral, à Gaborone. En parallèle, nous organiserons un événement pour plaider en faveur d'une approche fondée sur l'état de droit pour favoriser le développement économique inclusif de ces pays.

*Justice climatique et utilisation durable des ressources naturelles*

83. L'OIDD continue d'intensifier ses efforts pour encourager des approches fondées sur les droits, intersectionnelles et féministes quant à l'action environnementale, pour soutenir l'élaboration de lois et de réglementations sur la biodiversité, et pour plaider en faveur de l'usage durable des ressources naturelles.
84. Afin de présenter les conclusions de l'OIDD à l'issue de son évaluation des cadres juridiques et politiques du **Burkina Faso** sur les questions climatiques sous le prisme du genre, nous avons organisé un dialogue multipartite indépendant sur le climat, le genre et le droit. Parmi les participants figuraient des représentants d'institutions gouvernementales, des OSC (notamment des groupes de femmes et de jeunes) et des dirigeants communautaires, facilitant ainsi une conversation approfondie entre les principales parties prenantes.
85. L'OIDD a continué d'appuyer les actions climatiques locales au **Kenya**, en menant une initiative de sensibilisation au climat et d'implication de la communauté dans le comté d'Isiolo. Cette démarche visait à bâtir une communauté autonome et bien informée, activement impliquée pour relever les défis climatiques et favoriser un avenir résilient et durable. Les participants ont obtenu des informations sur le paysage climatique spécifique au comté d'Isiolo, sur son cadre politique et juridique, ses stratégies d'adaptation, et ses approches quant au financement d'initiatives locales pour le climat. Il en a résulté une proposition de plan d'action soulignant le besoin de contenus de communication sur le climat adaptés au contexte local et l'utilisation des canaux existants pour mieux sensibiliser la population aux questions climatiques.
86. Nous avons conçu une feuille de route complète pour améliorer le règlement décentralisé des litiges fonciers au **Rwanda**, sur la base des résultats de notre collaboration avec les abunzi (comités traditionnels). Cette feuille de route, pensée pour institutionnaliser et développer la justice dans les affaires foncières au travers des abunzi et des Comités fonciers, a été finalisée et approuvée par les principales parties intéressées. Dans le cadre de cette initiative, des sessions de formation ont été animées pour les médiateurs des abunzi pour leur donner les compétences et connaissances nécessaires pour résoudre efficacement les litiges fonciers.
87. En **Indonésie**, nous avons préparé un atelier à Jakarta pour tirer parti du savoir des juges spécialisés en droit environnemental et en jugement des affaires climatiques. Cet événement a rassemblé des représentants de plusieurs systèmes judiciaires des pays de l'**ANASE**, afin d'identifier les priorités communes en termes d'initiatives de renforcement des capacités. Les recommandations issues de cet atelier ont guidé la création d'un module d'apprentissage en ligne dédié au droit environnemental, destiné aux juges des pays de l'**ANASE**. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre l'OIDD et la Cour suprême de l'Indonésie, qui copréside le Groupe de travail du Conseil des présidents des Cours suprêmes des pays de l'**ANASE**.

88. Les **Philippines** sont très fragiles face au changement climatique et aux catastrophes naturelles, qui touchent les femmes et les filles de façon disproportionnée. Malgré la plus grande vulnérabilité de ces personnes, comme dans d'autres régions, leurs inquiétudes sont souvent négligées dans la planification en prévision de catastrophes. Afin de remédier à cet écart critique, l'OIDD a établi un partenariat avec plusieurs entités philippines, dont le ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles, la Commission sur le changement climatique, la Commission de la condition des femmes et le Centre de la justice pour la Terre, en vue d'organiser une conférence multipartite sur le genre et le climat à Cebu. Cet événement coïncidait avec la publication de la synthèse de notre étude *Advancing Gender Equality in Climate Action: Gender Assessment of Climate and Environmental Laws in the Philippines* (« Promouvoir l'égalité des genres dans l'action climatique : Évaluation des lois climatiques et environnementales sous le prisme du genre aux Philippines »). Dans le cadre de cette étude globale, nous avons examiné 53 lois relatives au changement climatique, à la gestion des terres et des ressources naturelles, à la participation et la direction des femmes, à la protection de l'environnement, à la réduction des risques de catastrophes naturelles, à la prévention de la violence fondée sur le genre, et à la protection sociale.
89. Nous avons poursuivi notre plaidoyer en faveur de la justice climatique en participant à plusieurs dialogues multilatéraux et autres événements mondiaux.
90. Lors de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID), à Antigua-et-Barbuda, nous avons souligné l'importance de l'état de droit dans la promotion de l'accès à la justice climatique et environnementale. Pendant les [débats](#) et les dialogues interactifs, nous avons mis en avant les principaux domaines où l'état de droit peut faire avancer les droits humains et le développement durable dans les PEID : instaurer des institutions efficaces pour lutter contre la crise climatique ; autonomiser les femmes et les filles ; et promouvoir un développement économique équitable et attirer des financements pour le développement.
91. Nous avons également organisé un événement en marge sur le thème « Justice climatique pour les PEID : Approche fondée sur l'état de droit en faveur d'une action climatique transformatrice », en partenariat avec le Vanuatu et le Programme des Nations unies pour l'environnement.
92. Sur la base du partenariat établi pendant la Conférence internationale sur les PEID, l'OIDD a collaboré avec le gouvernement du **Vanuatu** pour organiser un événement à La Haye, intitulé « Justice climatique : Le rôle des juridictions internationales et des avis consultatifs », qui visait à mieux faire connaître les travaux récents de la Cour internationale de justice et les avis consultatifs rendus par le Tribunal international du droit de la mer et par la Cour interaméricaine des droits de l'homme, soulignant ainsi le rôle de ces institutions dans la réalisation de la justice climatique. Les discussions ont abordé les obstacles rencontrés par les pays du Sud, notamment les PEID, dans l'accès aux procédures juridiques internationales, ainsi que des sujets majeurs comme l'équité intergénérationnelle et les droits des femmes et des filles.

93. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les PEID, qui expose différentes mesures en faveur des PEID dans la décennie à venir, a été au cœur des conversations sur l'action climatique lors du FPHN de cette année. Pendant la session « Petits États insulaires en développement : Mettre en œuvre les résultats de la quatrième Conférence internationale sur les PEID », j'ai souligné le rôle fondamental de l'état de droit pour mettre en œuvre ce programme et encourager les progrès quant aux piliers sociaux, économiques et environnementaux du développement durable.
94. En mai, l'Organisation a participé à la Conférence sur la terre de la Banque mondiale, qui a réuni des gouvernements, des partenaires de développement et des membres de la société civile, du monde universitaire et du secteur privé, afin de partager des recherches, d'évoquer les défis et les bonnes pratiques, et d'éclairer le dialogue politique. L'OIDD a collaboré avec la Banque africaine de développement et la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC) pour préparer une session thématique soulignant l'importance des pratiques inclusives et transparentes en matière de gouvernance foncière, en vue d'instaurer une administration foncière efficace dans un contexte de défis liés au changement climatique. Par ailleurs, l'OIDD a uni ses forces avec la campagne *Stand for Her Land*, Landesa, le programme de gouvernance foncière de TMG, l'ILC et Land Equity International pour animer une session sur le rôle vital des droits fonciers des femmes dans le programme d'action climatique.
95. Lors de la 28<sup>e</sup> Conférence des Nations unies sur les changements climatiques à Dubaï, l'Organisation a réaffirmé son engagement en faveur d'une justice climatique et environnementale qui tienne compte de la dimension de genre, en prenant des fonctions de direction au sein de la coalition d'action de Génération Égalité sur l'action des femmes en faveur de la justice climatique. L'Organisation continuera de défendre les solutions reposant sur l'état de droit pour développer les cadres de justice climatique, en mettant l'accent sur le soutien aux jeunes femmes, aux OSC et aux mouvements locaux et féministes.
96. Lors de la Conférence de la CCNUCC à Bonn, nous avons coorganisé un événement en marge avec le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, sur le thème « Intégrer la sécurité climatique, la sécurité de l'eau et la sécurité alimentaire dans les régions touchées par un conflit ». Cet événement a réuni des scientifiques, des professionnels de la sécurité climatique et de l'humanitaire, des spécialistes des systèmes relatifs à l'alimentation, à la terre et à l'eau, ainsi que des jeunes venant de régions touchées par un conflit au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Les parties prenantes au croisement entre humanitaire, développement et paix ont échangé sur les moyens pratiques de renforcer la résilience climatique dans des contextes fragiles.
97. L'OIDD a participé à la réunion du Groupe d'experts à Vienne sur la dimension de genre dans les infractions contre l'environnement, organisée par ONU Femmes, l'ONUDC, les Champions internationaux de l'égalité des genres et le gouvernement slovène. Cette réunion visait à impliquer les pairs dans la rédaction d'un document

destiné à guider la conception future de politiques et de programmes sur les approches tenant compte de la dimension de genre en matière d'infractions contre l'environnement, notamment la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, la pêche illégale, l'exploitation minière et le trafic de métaux précieux et de déchets.

98. En octobre, durant la Semaine du droit international à New York, nous avons établi un partenariat avec les gouvernements du Vanuatu et du Viêt-Nam pour coorganiser un événement sur le thème « Réaliser la justice climatique au travers de l'état de droit et de la reddition de comptes mondiale ». Pendant la discussion sur le rôle des tribunaux internationaux, régionaux et nationaux dans la promotion de l'état de droit en faveur de l'action climatique, j'ai mis en avant la contribution de l'OIDD dans le soutien à la justice climatique au travers de cadres juridiques solides.
99. L'Organisation reste engagée à défendre les approches fondées sur l'état de droit pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
100. **En Tunisie**, dans le cadre d'un nouveau projet destiné à faciliter l'accès à la terre et au crédit, l'OIDD a effectué plusieurs évaluations pour déterminer quels sont les obstacles juridiques qui empêchent les paysans, notamment les femmes et les jeunes, de contribuer pleinement aux chaînes d'approvisionnement et marchés alimentaires afin d'améliorer leurs propres moyens de subsistance et leur sécurité alimentaire. Ces évaluations ont identifié l'accès au crédit comme principal obstacle, et souligné l'importance vitale de garantir la sécurité foncière, en particulier pour les femmes.
101. En collaboration avec la FAO, nous avons publié la synthèse *Safeguarding the Right to Adequate Food During Pandemics and Emergencies: Lessons from COVID-19* (« Préserver le droit à une alimentation adéquate pendant les pandémies et les urgences : Leçons tirées de la COVID-19 »), qui résume les conclusions de nos recherches sur 40 pays et l'UE, en mettant l'accent sur la protection du droit à une alimentation adéquate pendant la pandémie de COVID-19. Ce document met en lumière les pratiques législatives et réglementaires innovantes qui peuvent servir de bonnes pratiques dans la promotion de réformes, et présente des recommandations concrètes pour les décideurs afin d'atténuer l'impact des urgences sur la sécurité alimentaire au niveau national.
102. L'OIDD a finalisé un accord avec l'université de Wageningen, aux Pays-Bas, pour soutenir le projet de recherche « Carte mondiale de l'alimentation : Intégration des espèces négligées et sous-utilisées », qui vise à dresser une carte mondiale de l'alimentation qui souligne les espèces négligées et sous-utilisées, en mettant en avant les pays qui participent à notre programme Global RECAP. Cette initiative identifiera les aliments consommés dans chaque écorégion, ainsi que leur composition nutritionnelle, ce qui donnera un éclairage pour élaborer des politiques et favoriser la compréhension des décideurs. Le but final est d'encourager des environnements qui rendent les régimes alimentaires sains et durables plus accessibles et attirants.
103. En tant que conseillère auprès du Groupe des amis du droit à l'alimentation, l'OIDD a été invitée à corédiger une synthèse politique pour la présidence brésilienne du G20,

intitulée *The Right to Adequate Food as a Cornerstone of the G20 Global Alliance Against Hunger and Poverty* (« Le droit à une alimentation adéquate comme pilier de l'Alliance mondiale du G20 contre la faim et la pauvreté »). Ce document est destiné à informer et guider les efforts de plaidoyer du Groupe des amis du droit à l'alimentation devant le G20, en soulignant le rôle crucial du droit à l'alimentation dans la lutte mondiale contre la faim et la pauvreté. Il sera bientôt disponible sur le site web [T20 Brasil](#).

104. Nous renforçons notre collaboration avec les plateformes mondiales relatives à l'alimentation.
105. Afin de plaider pour une approche fondée sur l'état de droit quant à la sécurité alimentaire, l'OIDD a participé à la 175<sup>e</sup> session du Conseil de la FAO en juin. Nous avons fait une déclaration mettant en évidence que la crise liée à la sécurité alimentaire compromet les droits humains, le développement et la paix, et engendre des difficultés majeures en termes de production et de distribution mondiales des aliments.
106. Plus tôt cette année, nous avons contribué aux processus continus de convergence politique du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, dans le cadre de son nouveau Programme de travail pluriannuel pour 2024-2027. Plus spécifiquement, l'OIDD a donné des conseils sur la rédaction de nouvelles recommandations politiques ayant trait aux inégalités à travers les systèmes alimentaires, et aux moyens d'accroître la compréhension et l'impact des résultats politiques du Comité. Nous étions présents à la 52<sup>e</sup> session plénière de ce dernier, où nous avons appelé à des solutions reposant sur l'état de droit pour transformer les systèmes alimentaires, défendre le droit à l'alimentation et promouvoir l'égalité des genres, l'inclusivité, l'équité et la participation à la prise de décision.
107. À Genève, l'OIDD a participé au dialogue interactif du Conseil des droits de l'homme avec le Haut-Commissaire sur son rapport *Mesures à prendre pour réduire au minimum les effets néfastes des changements climatiques sur la pleine réalisation du droit à l'alimentation*, et contribué à la Discussion présidentielle du Conseil sur le climat, l'alimentation et la santé. Nous avons également apporté notre contribution à la proposition du président du Conseil, portant sur une session spéciale sur le thème « Remédier aux conséquences de la triple crise environnementale sur les droits humains », en mettant l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels, notamment les droits à l'alimentation, à l'eau et aux installations sanitaires, et à un niveau adéquat de santé physique et mentale.
108. Lors de la Conférence ministérielle du G7 sur l'agriculture, l'OIDD a été invitée par l'université de Pavie à assister à un événement en marge intitulé « Production et consommation responsables des aliments, de la ferme à la fourchette : technologies, politiques, comportements, éducation ». À cette occasion, nous avons mis en avant l'état de droit comme instrument essentiel pour favoriser la sécurité alimentaire, notamment pour autonomiser les femmes et les filles.

109. Lors du Forum sur les systèmes alimentaires en Afrique, qui s'est tenu en septembre à Kigali, l'Organisation a établi un partenariat avec le Centre de recherches pour le développement international et la Fondation Rockefeller pour coparrainer l'événement en marge sur le thème « Nourrir les nations : Transformer les systèmes alimentaires de l'Afrique dans une optique planétaire et de santé de la population ». Cet événement visait à faciliter l'échange de connaissances sur l'élaboration de politiques alimentaires nationales qui promeuvent une production durable d'un point de vue environnemental, garantissent une répartition équitable des bénéfices socio-économiques, et favorisent la consommation d'aliments sains, abordables et sûrs.

*Vie saine et bien-être pour tous*

110. L'OIDD continue de travailler au croisement entre santé, développement durable et état de droit, afin de promouvoir un meilleur accès aux soins de santé et une plus grande préparation aux pandémies, et d'accroître la capacité à prévenir et gérer les maladies.
111. L'Organisation a récemment lancé une initiative, de courte durée, destinée à analyser de façon participative et inclusive la situation juridique et sanitaire de la population de migrants en **Tunisie**. Ce projet vise à favoriser l'accès des personnes migrantes à l'aide juridique et aux services de santé, en collaborant étroitement avec le gouvernement et les OSC partenaires. En impliquant des parties prenantes clés, cette initiative a pour but de poser les bases pour de futures interventions factuelles, en encourageant une approche globale pour répondre aux besoins des personnes migrantes en Tunisie.
112. L'OIDD, en collaboration avec l'OMS, a lancé des activités dans le cadre de la deuxième phase du programme Global RECAP, qui couvre maintenant cinq nouveaux pays : le **Ghana**, l'**Indonésie**, le **Népal**, **Maurice** et la **Thaïlande**. Des consultations initiales ont été menées auprès des parties intéressées locales dans quatre de ces pays, afin de concevoir des interventions et des programmes de travail adaptés au contexte. Par ailleurs, l'OIDD a animé des sessions de formation sur le genre et les maladies non transmissibles (MNT) afin d'amener ses partenaires à mieux comprendre le rôle du genre dans la prévention des MNT, et d'accroître leur capacité à intégrer la dimension du genre tout au long du cycle des projets.
113. Nous avons continué de soutenir les OSC au **Bangladesh**, au **Kenya**, au **Sri Lanka**, en **Tanzanie** et en **Ouganda** avec des initiatives de plaidoyer et d'éducation de la population axées sur les MNT. En décembre 2023, l'OIDD a établi un partenariat avec l'O'Neill Institute for National and Global Health Law et l'université Moi au Kenya, afin d'organiser un Colloque universitaire régional rassemblant des universitaires de plusieurs disciplines venant de toute l'Afrique. Cet événement a permis d'examiner le rôle de l'état de droit dans la lutte contre les MNT, en favorisant un environnement collaboratif visant à soutenir des réformes politiques et réglementaires qui promeuvent des régimes alimentaires sains et l'activité physique pour prévenir ces maladies.

114. L'Organisation reste très impliquée dans l'Équipe spéciale interorganisations des Nations unies pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles, où elle contribue à intégrer une approche fondée sur les droits humains dans le travail de l'Équipe. Les contributions de l'OIDD – en collaboration avec l'OMS, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), l'UNICEF, ONU Nutrition et d'autres partenaires – ont été mises en avant dans le rapport sur l'Équipe spéciale adressé au Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), où l'initiative Global RECAP est citée comme un exemple majeur de cette démarche collaborative.
115. En avril, l'OIDD a signé un accord de coopération avec l'université de Georgetown, en vue de soutenir des recherches sur les MNT en tenant compte du contexte, et d'encourager la participation d'universitaires dans plusieurs disciplines. Ce partenariat, établi au travers du Global Center for Legal Innovation on Food Environments de l'O'Neill Institute, a pour but de rédiger un rapport universitaire conjoint, intitulé *Law and NCDs in Africa* (« Droit et maladies non transmissibles en Afrique »).
116. L'Organisation continue d'appuyer les efforts politiques et de plaider en soulignant l'importance de la préparation juridique aux urgences de santé publique. En tant qu'observatrice à l'Assemblée mondiale de la santé, l'OIDD a participé au Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international et aux sessions de l'Organe intergouvernemental de négociation, consacrées à élaborer des instruments internationaux qui améliorent les moyens de prévenir les pandémies, de s'y préparer et d'y réagir, dans le respect de la Constitution de l'OMS.
117. Au travers du Plan d'action pour la préparation juridique, dans le cadre du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, l'OIDD a collaboré avec des partenaires pour finaliser le programme de travail de 2024, contribuer à une publication universitaire sur la préparation juridique pour le *Journal of Law, Medicine, and Ethics*, et envisager une mobilisation conjointe des ressources afin de lancer des initiatives de renforcement des capacités dans ce domaine. L'Organisation joue un rôle actif dans le Sous-groupe de travail sur le renforcement des capacités, en collaborant avec l'université de Caroline du Nord à Chapel Hill et les Centres de contrôle et de prévention des maladies (États-Unis), afin d'élaborer un plan complet de renforcement des capacités destiné à accroître la préparation juridique aux urgences de santé publique.
118. L'OIDD a rejoint le Réseau mondial d'aide à la préparation durable, plateforme lancée par l'OMS afin d'améliorer la planification et la coordination de la préparation technique durable, à long terme. Au travers de ce réseau, l'OIDD plaidera pour une approche multisectorielle et inclusive quant au renforcement des capacités nécessaires pour bien appliquer les Plans d'action nationaux pour la sécurité sanitaire, en promouvant la résilience et la préparation des systèmes de santé à travers le monde.

119. L'Organisation était présente à la 154<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de l'OMS, où elle a prononcé des discours sur les maladies non transmissibles et les urgences de santé publique.
120. À la 77<sup>e</sup> Assemblée mondiale de la santé, l'OIDD a appelé au renforcement des capacités juridiques et réglementaires en vue de lutter contre les MNT, en insistant sur l'importance de la préparation juridique pour répondre aux urgences de santé publique, et en promouvant l'état de droit pour examiner les facteurs sociaux de santé. Nous avons salué l'adoption des amendements au Règlement sanitaire international, et nous soutenons l'élaboration de l'Accord sur les pandémies. Au travers du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, l'OIDD s'est engagée à aider les pays au fil de la progression de ces initiatives.
121. L'Organisation a participé à la réunion annuelle du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA en juin. Nous continuons de souligner la nécessité de considérer l'état de droit et l'égalité comme des éléments clés pour parvenir aux résultats souhaités en matière de santé.

### **III. ATTEINDRE LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES : LES CATALYSEURS ORGANISATIONNELS**

122. Le Plan stratégique 2021-2024 identifie quatre Catalyseurs organisationnels, soit des domaines clés où investir dans nos capacités, nos systèmes et nos ressources afin de réaliser de façon optimale les Objectifs et Cibles stratégiques de l'OIDD. Voici les avancées dans chaque domaine sur la période examinée.

#### **Encourager l'innovation, l'intégration et l'impact**

123. Le premier catalyseur vise à accroître la qualité, l'intégration et le caractère novateur du travail de l'OIDD, et à mieux nous focaliser sur les faits et les résultats.
124. Afin d'assurer la transition depuis une mise en œuvre basée sur les projets à une approche plus cohérente basée sur les programmes, l'OIDD a élaboré, en 2024, des Stratégies nationales pilotes pour le Burkina Faso, la Somalie, la Tunisie et l'Ouganda. Ces documents, qui reposent sur une analyse factuelle et des vastes consultations auprès des homologues nationaux, des partenaires de développement et d'autres parties prenantes clés, sont adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque pays. Leur mise en œuvre appuiera l'engagement de l'OIDD à offrir des solutions personnalisées reposant sur l'état de droit, et conformes aux priorités de nos partenaires en matière de développement.
125. Afin d'accroître l'intégration et la qualité au sein de nos opérations, l'OIDD a créé une nouvelle Unité chargée de la conception des programmes, du suivi et de l'information, rattachée au Département des programmes. Cette unité rassemble des fonctions clés en matière de conception des programmes, de suivi et d'information, dans le but de

garantir plus de rigueur à toutes les étapes du cycle des programmes. En encourageant une culture d'apprentissage continu et en assurant une meilleure homogénéité, cette unité représente une étape majeure dans la réalisation de l'objectif stratégique de l'OIDD relatif à une conception des programmes plus cohérente et efficace.

126. Sur la période examinée, l'Organisation a validé les résultats tirés du Cadre stratégique des résultats et ressources (CSRR) de 2023, en y intégrant des données et l'analyse des accomplissements opérationnels et organisationnels sur l'année. Le premier cycle du CSRR a amélioré les capacités de l'OIDD en termes de contrôles internes, renforcé une approche fondée sur les résultats, et donné des informations précieuses pour élaborer le nouveau Plan stratégique. Les résultats de 2023 traduisent des tendances positives depuis 2021, mettant ainsi en valeur les avancées quant aux Objectifs stratégiques et aux Catalyseurs organisationnels de l'OIDD.
127. Pendant les phases initiales de l'élaboration de la première Stratégie de gestion des données et des connaissances pour l'OIDD, nous avons mené une série de consultations au siège, dans les bureaux de liaison et les bureau de pays pour faire le point sur les pratiques existantes relatives aux données, et poser les fondations pour façonner la Stratégie. Ces échanges ont permis de dresser un tableau complet de ces pratiques en identifiant les besoins spécifiques et les opportunités d'innovation pour éclairer la direction de la Stratégie.
128. En 2024, l'OIDD a mené des consultations sur des projets au Honduras, au Myanmar, au Kenya, au Somaliland, en Indonésie, en Ukraine et en Ouganda, ainsi que sur le PSI/PMA.

### **Investir dans les personnes**

129. L'OIDD a poursuivi l'application de sa Stratégie sur les ressources humaines pour s'assurer qu'elle puisse attirer, gérer et conserver des membres du personnel compétents et motivés, et également soutenir nos collègues qui interviennent dans des environnements de travail extrêmement difficiles.
130. L'Organisation a consolidé son cadre d'éthique avec sa nouvelle Politique sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et en actualisant la Politique sur l'interdiction du harcèlement sexuel, alignées sur les normes internationales. Ces politiques appuient son engagement en faveur de lieux de travail respectueux, et reflètent ses valeurs fondamentales : intégrité et professionnalisme. Afin d'en favoriser la bonne application, l'OIDD approche l'ensemble de son personnel pour proposer des formations.
131. Dans le cadre de notre démarche pour améliorer la gestion de la performance, nous avons mis en place un Cadre des valeurs et comportements.

132. Je suis heureuse que la Commission permanente ait approuvé ma proposition de prolonger le congé maternité de 16 à 20 semaines, et le congé paternité de 2 à 6 semaines.
133. En vue d'améliorer la sécurité sociale de notre personnel, les travailleurs indépendants au siège et dans les bureaux sont désormais inclus dans la politique d'assurance Soins à long terme.
134. À l'issue d'un vaste processus de consultation, les améliorations apportées au Fonds de pension de l'OIDD prendront effet début 2025, avec un nouveau prestataire de services qui offrira diverses options d'investissement, et une meilleure communication avec le personnel.
135. En octobre, l'Organisation a lancé plusieurs initiatives en faveur du bien-être des employés à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale. Nous préparons en ce moment un Cadre de la santé et du bien-être des employés, et nous actualisons notre programme d'apprentissage en ligne.
136. J'encourage toutes les femmes membres du personnel du siège à participer à la formation sur la sécurité pour le personnel féminin conçue par le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations unies et organisée par la FAO. Cette formation vise à autonomiser les femmes en donnant des conseils sur la gestion de la sécurité en tenant compte de la dimension de genre, et renforce notre collaboration avec nos collègues des agences basées à Rome.
137. En vue d'attirer des jeunes dans nos rangs, nous avons examiné et actualisé notre Programme de stage, qui est de nouveau proposé sur la page des offres d'emploi sur le site web de l'OIDD.
138. Le processus de gestion du changement organisationnel se poursuit, avec bon nombre de départements et de bureaux qui organisent des retraites et des ateliers pour accroître l'implication et l'esprit d'équipe du personnel.

## **Améliorer les systèmes et les processus**

### *Amélioration des systèmes*

139. Dans le cadre de nos efforts pour améliorer l'efficacité et la coordination dans l'actuel cycle stratégique, l'OIDD investit dans l'actualisation de ses systèmes et processus pour veiller à ce que ses modalités opérationnelles soient mieux adaptées aux priorités et besoins institutionnels.
140. Nous avons intégré avec succès notre système de gestion des ressources humaines (SGRH) dans le système de paie, ce qui facilite la synchronisation des données et l'échange d'informations entre les deux systèmes. Cette intégration améliore

l'efficacité, minimise les efforts manuels, accroît l'exactitude des données, garantit une meilleure conformité et renforce les capacités d'information. Par ailleurs, nous avons apporté d'autres modifications au SGRH afin d'améliorer les processus de collecte et de communication des données, en les alignant sur les politiques et normes de l'OIDD, tout en conservant un pragmatisme opérationnel.

141. L'Organisation a amélioré nos systèmes relatifs aux finances et à l'approvisionnement afin d'accroître l'efficacité et de mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit. Parmi les récentes innovations figurent une supervision renforcée grâce à un meilleur suivi des contrats, ainsi qu'un système d'alerte à 90 jours avant l'expiration des accords-cadres. En outre, nous avons actualisé nos systèmes mondiaux relatifs aux technologies de l'information et de la communication, afin de soutenir les infrastructures et la sécurité.
142. L'OIDD a lancé avec succès une nouvelle plateforme automatisée de recherche des sanctions, ce qui accroît l'efficacité et l'efficacité des services de contrôle.
143. L'Organisation mène actuellement une refonte majeure de son site web afin de faciliter l'expérience utilisateur et l'accessibilité. Ce nouveau format comprendra une navigation intuitive et un meilleur classement des contenus, en priorisant la facilité d'utilisation pour mieux servir les parties intéressées et renforcer notre présence en ligne.
144. Nous avons établi de fructueux partenariats avec plusieurs agences onusiennes afin d'accéder à leurs bibliothèques d'images, dans le but de mettre en valeur notre narration visuelle avec des images de haute qualité. Par ailleurs, l'OIDD étend sa présence sur les réseaux sociaux, et constate une croissance constante sur tous ses comptes.

#### *Gestion des risques sécuritaires*

145. La majorité du travail de l'OIDD étant réalisée dans des contextes fragiles et dangereux, ma priorité absolue reste la sûreté et la sécurité de mes collègues au sein de l'Organisation. Notre Équipe de sécurité est quotidiennement en contact avec les bureaux de pays pour veiller au bien-être du personnel et donner des conseils, notamment en matière de santé et de bien-être.
146. Cette année, l'OIDD a lancé le Programme de sécurité et d'assistance pour les déplacements professionnels, destiné à favoriser la sûreté et le bien-être du personnel pendant leurs trajets internationaux. Cette initiative offre des conseils de sécurité et des informations en temps réel adaptés aux missions, y compris des alertes rapides signalant de possibles incidents. Ce programme offre aussi une aide indispensable dans les situations d'urgence, en veillant à ce que des mesures de réponse efficaces soient en place pour le personnel de l'OIDD en déplacement.

147. Nous avons identifié et formé des interlocuteurs en charge de la sécurité dans cinq pays – Philippines, Ouganda, Moldavie, Tunisie et Jordanie – où il n’y avait auparavant aucun professionnel de la sécurité. Ces personnes recevront des instructions régulières pour garantir leur accès continu à des conseils et à une aide essentiels, ce qui consolidera le cadre global de sécurité dans ces régions.
148. L’ensemble du personnel de l’OIDD à Rome a suivi la formation de prévention des incendies, dans le cadre d’une démarche visant à mieux préparer le personnel aux situations d’urgence.
149. Les évaluations des risques sécuritaires ont été actualisées pour nos bureaux au Honduras et aux Bahamas, et en vue d’un potentiel programme à venir au Sénégal.

### *Reconnaissance du statut juridique*

150. L’OIDD a continué de prioriser les efforts pour obtenir la reconnaissance de son statut juridique dans les pays où elle intervient ou prévoit d’intervenir, ce qui passe principalement par la signature d’accords de pays hôte (APH) qui garantissent notre statut juridique en tant qu’organisation internationale, ce qui facilite le déroulement des opérations, protège notre personnel et nos locaux, et favorise le bon usage des fonds octroyés par les donateurs.
151. Cette année, l’APH avec l’Ukraine est entré en vigueur en janvier, une fois les procédures nationales terminées, dont l’approbation du Parlement. En juin, les Bahamas ont promulgué et publié officiellement une loi mettant en œuvre l’APH signé l’année dernière.
152. Au Kenya, nous continuons de suivre l’avancée quant à l’APH récemment signé, en attente de validation du gouvernement. Nous attendons aussi l’aval de la Gambie pour lancer des négociations officielles.
153. Nous sommes en discussion avec les Philippines et la Moldavie, et nous cherchons à fixer une date de signature pour l’accord négocié avec la Tunisie en 2022.
154. Je tiens à remercier toutes les Parties membres, notamment les États-Unis, qui continuent d’offrir leur soutien tout au long du processus pour faire reconnaître notre statut juridique.

### **Consolidation des partenariats**

155. Le quatrième catalyseur du Plan stratégique vise à optimiser l’impact de l’OIDD au travers de partenariats consolidés, d’une meilleure communication, et d’un plaidoyer fort en faveur d’un soutien politique et financier à l’état de droit.

*Relations avec les parties prenantes*

156. En tant que directrice générale, l'une de mes priorités est que l'Organisation se mette en relation avec des partenaires clés, dont les Parties membres et les pays partenaires, les systèmes judiciaires, le système onusien et d'autres organisations internationales, la société civile, le monde universitaire et le secteur privé.
157. À l'invitation du président du Conseil des ministres, j'ai assisté au Sommet Italie-Afrique en janvier, où j'ai pris la parole lors de la session sur la formation et la culture professionnelles. J'ai insisté sur le travail de l'OIDD en matière de développement des capacités et sur l'expansion de ses partenariats en Afrique, région qui concentre la majorité de nos activités, en soulignant l'alignement sur le récent Plan Mattei. Le Sommet a aussi présenté de précieuses opportunités de collaboration avec les ministres et les représentants de haut niveau du gouvernement italien et de nombreux pays d'Afrique.
158. Par la suite, je me suis entretenue avec des fonctionnaires italiens de premier plan pour discuter des initiatives de l'OIDD et des priorités politiques de l'Italie, et pour explorer les moyens de renforcer notre collaboration dans cette démarche en faveur du développement. J'ai ainsi pu discuter avec le ministre adjoint des Affaires étrangères, le directeur général de la coopération au développement (qui dépend du ministère des Affaires étrangères), la directrice générale du Département des renseignements pour la sécurité (en sa qualité de sherpa au G7), ainsi que le directeur de l'Agence italienne pour la coopération au développement.
159. Tout au long de l'année, j'ai échangé avec les ambassadeurs et les représentants des Parties membres de l'OIDD à Rome, Genève et New York, pour les remercier de leur soutien et leur partenariat.
160. J'ai rencontré la représentante spéciale de l'UE pour le Sahel lors de sa visite au siège de l'OIDD pour aborder le contexte difficile dans le Sahel, et envisager de possibles domaines de coopération.
161. Plusieurs membres du Comité de l'ANASE à Rome – la Malaisie (en tant que présidente), les Philippines, le Viêt-Nam, l'Indonésie, le Myanmar et la Thaïlande – ont visité notre siège, où je les ai informés du travail de l'Organisation dans la région.
162. Nous avons également accueilli les délégations du Chili, de la Gambie, des Philippines, de la Corée du Sud et de l'Uruguay au siège de l'OIDD. En outre, en partenariat avec la Fondation Konrad-Adenauer, nous avons organisé la visite de la Commission de la justice du Parlement allemand, menée par sa présidente.
163. À New York, parmi un grand nombre d'engagements avec des ambassadeurs, j'ai rencontré le représentant permanent de l'Ouganda, qui préside actuellement le G77 + Chine, le Mouvement des pays non alignés, et le Groupe des ambassadeurs africains.

164. À Genève, j'ai discuté avec des partenaires – dont le président du Conseil des droits de l'homme et la nouvelle directrice du Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité – afin de leur présenter les dernières informations sur le travail de l'OIDD. Nous avons aussi organisé une réunion avec les ambassadeurs de plusieurs États membres à Genève, pour explorer des stratégies en vue d'améliorer nos efforts de plaidoyer communs en faveur des droits humains et de l'état de droit dans un environnement complexe.
165. En mai, j'ai participé à la Conférence sur l'état de l'Union, organisé par l'Institut universitaire européen à Florence, forum d'une grande importance pour discuter de la justice, de la démocratie et de l'état de droit. J'y ai rencontré le secrétaire général de l'Institut pour aborder les possibles synergies et voies de collaboration.
166. En juin, j'ai mené notre délégation au troisième Dialogue stratégique annuel entre les États-Unis et l'OIDD, qui a constitué une excellente occasion d'échanger avec des parties prenantes du gouvernement des États-Unis sur nos priorités communes, et d'envisager des opportunités pour une meilleure coopération. Pendant mon séjour à Washington D.C., j'ai rencontré la sous-secrétaire d'État à la sécurité civile, à la démocratie et aux droits humains, la secrétaire d'État adjointe aux relations avec les organisations internationales, et d'autres hauts fonctionnaires. Ces conversations avaient pour but d'étayer notre partenariat et d'identifier des moyens d'encourager un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit, dans un contexte actuel marqué par des défis mondiaux.
167. Nous avons continué à consolider notre collaboration avec les agences basées à Rome.
168. L'accord de partenariat entre l'OIDD et la FAO a été renouvelé pour pouvoir poursuivre notre travail au croisement entre état de droit et les questions d'alimentation et de nutrition.
169. En mars, nous avons organisé une formation sur les compétences en négociation, qui a rassemblé des collègues de l'OIDD et des conseillers juridiques de la FAO, du Programme alimentaire mondial (PAM) et du Fonds international de développement agricole (FIDA).
170. En avril, je me suis entretenue avec la directrice générale du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels à Rome, pour discuter de nos programmes et explorer de potentielles synergies. Nous avons aussi rencontré la secrétaire générale de l'Organisation internationale italo-latino-américaine pour évoquer des opportunités de collaboration.
171. En mai, l'OIDD était présente à la 103<sup>e</sup> session du Conseil d'UNIDROIT, à l'invitation du secrétaire général d'UNIDROIT. Nous finalisons actuellement un protocole d'accord en vue d'accroître notre coopération.

172. Nous continuons de renforcer nos liens avec le système onusien au travers d'un engagement bilatéral et d'une coopération – en matière de programmes, de recherches et de plaidoyer politique – avec plusieurs entités des Nations unies dont : le secrétariat, la FAO, le FIDA, l'OIT, l'OIM, l'Union internationale des télécommunications, le HCDH, ONUSIDA, le Programme pour le développement, le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR), l'Institut interrégional de recherche sur la criminalité et la justice, l'ONUDC, ONU Femmes, le PAM et l'OMS.
173. L'OIDD a également participé à la table ronde de l'OCDE sur l'accès à la justice, organisé par le Canada en octobre, où nous avons fait part de notre expérience en termes d'approches centrées sur les personnes pour favoriser l'accès à la justice.
174. L'Organisation a conclu un nouveau partenariat avec la Conférence de La Haye de droit international privé, qui souligne les priorités communes quant à la dématérialisation des services publics et ses conséquences sur l'état de droit et l'accès à la justice.
175. En juin, j'ai eu le plaisir d'accueillir le Conseil de l'OIDD à Rome pour sa réunion annuelle, et de m'entretenir avec lui sur l'élaboration de notre nouveau Plan stratégique pour 2025-2028. J'exprime ma gratitude au président et à tous les membres du Conseil pour leur soutien et leurs remarques.
176. En partenariat avec la Mission de l'Italie auprès des Nations unies, nous avons coorganisé une réception à New York durant la Semaine du droit international en octobre, pour célébrer les 40 ans de l'OIDD. Cet événement, qui a eu lieu à un moment clé à la suite du Sommet de l'avenir et tandis que nous entrons dans la dernière ligne droite du Programme 2030, a constitué une excellente occasion de discuter avec nos Parties membres et nos partenaires, et d'accroître la visibilité de l'OIDD à New York.
177. J'ai le plaisir d'annoncer qu'à la suite d'une manifestation d'intérêt officielle de l'Uruguay pour rejoindre l'Organisation, une requête a été diffusée aux Parties membres et l'adhésion de l'Uruguay à l'Accord portant création de l'OIDD a été approuvée par consensus. Nous avons hâte d'accueillir l'Uruguay comme nouvelle Partie membre une fois que ce pays aura terminé ses procédures nationales et présenté son instrument d'adhésion.

*Plaider pour un soutien politique et financier en faveur de l'état de droit*

178. En plus des activités déjà citées relativement aux Cibles stratégiques, nous avons participé à plusieurs initiatives majeures de plaidoyer politique cette année, afin de mieux positionner l'OIDD comme guide et défenseure de l'ODD 16 en tant que catalyseur de la paix et du développement durable.
179. L'événement phare de plaidoyer politique de l'Organisation est la Conférence sur l'ODD 16, qu'elle coorganise avec le Département des affaires économiques et sociales

des Nations unies et le gouvernement italien. Cette conférence, qui s'est exceptionnellement tenue à New York cette année, a été ouverte par le président italien, la Secrétaire générale adjointe, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et moi-même. Les discussions ont réaffirmé le lien fort entre paix, justice, état de droit et développement durable, soulignant ainsi le rôle de l'ODD 16 comme catalyseur essentiel de l'ensemble du Programme 2030. L'OIDD a également contribué à la réunion du Groupe d'experts sur l'ODD 16, qui a rassemblé des spécialistes de premier plan pour une discussion approfondie.

180. À la demande de l'Italie, les principaux messages de la Conférence de cette année ont été diffusés par le Secrétaire général à tous les États membres de l'ONU sous la forme d'un document cosigné par l'AGNU et l'ECOSOC. J'ai également attiré l'attention des Parties membres de l'OIDD à Rome et New York sur ces messages.
181. J'ai été invitée par le président de l'ECOSOC pour modérer la session d'examen intitulée « L'ODD 16 et ses liens avec d'autres ODD – paix, justice et institutions fortes », lors du FPHN. Cette discussion a appuyé le rôle essentiel des sociétés pacifiques, justes et ouvertes dans la réalisation du Programme 2030. L'OIDD a réaffirmé son engagement à collaborer avec tous ses partenaires pour encourager des solutions personnalisées reposant sur l'état de droit qui promeuvent la paix et le développement durable.
182. Mon discours pendant la réunion-débat du FPHN insistait sur l'ODD 16 – qui repose sur l'état de droit, les droits humains et la bonne gouvernance – en tant que catalyseur essentiel de tous les autres ODD et pierre angulaire de la vision transformatrice du Programme 2030. L'OIDD a également fait des déclarations lors des sessions du FPHN sur les ODD 1, 2 et 13.
183. L'OIDD a organisé un événement en marge sur le thème « Changer la donne avec des solutions reposant sur l'état de droit pour s'attaquer aux défis mondiaux et accélérer le Programme 2030 », auquel ont assisté plusieurs spécialistes, dont un juge de la Cour suprême kenyane, le représentant permanent de la Gambie auprès des Nations unies, et la responsable du plaidoyer à l'Association des avocates (FIDA-Ouganda). Leurs conseils et points de vue, comprenant des exemples du soutien de l'OIDD, ont démontré les bénéfices concrets de l'investissement dans l'état de droit dans leurs pays respectifs.
184. Sur la base de ces engagements, l'Organisation a plaidé pour l'état de droit à la Semaine de haut niveau, lors de l'AGNU et du Sommet de l'avenir, où les dirigeants se sont réunis pour réfléchir aux moyens de promouvoir un système multilatéral capable de mieux répondre aux défis actuels. Les membres de la société civile et les partenaires gouvernementaux ont largement échangé entre eux pendant les Journées d'action avant le Sommet. Durant la séance plénière du Sommet de l'avenir, j'ai salué le Pacte conclu dans un contexte de multilatéralisme renouvelé, et j'ai fait remarquer que l'expérience de l'OIDD nous montrait le caractère essentiel de l'état de droit pour mettre ce document en œuvre. Le Pacte pour l'avenir est l'aboutissement d'un processus de consultations et de négociations sur quatre années, pendant lesquelles

l'OIDD s'est activement impliquée, notamment en réunissant un groupe d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'entités onusiennes partageant la même vision de l'ODD 16.

185. Pendant le dialogue interactif sur le thème « L'avenir commence maintenant : Améliorer le système mondial pour les générations actuelles et futures », j'ai mis en avant la nécessité de combler l'écart mondial en matière de justice. J'ai donné des exemples qui montraient comment l'état de droit permet un développement plus durable et inclusif, favorise l'égalité des genres, lutte contre le changement climatique et défend un usage responsable des nouvelles technologies.
186. Lors d'une réunion de haut niveau organisée par le président de l'AGNU sur le thème « Répondre aux menaces existentielles dues à l'élévation du niveau de la mer », j'ai fait une déclaration soulignant le rôle vital de l'état de droit comme catalyseur d'une action climatique efficace, et où j'ai évoqué l'importance fondamentale de protéger les droits, les vies et les moyens de subsistance des populations vulnérables face au changement climatique, notamment dans les basses terres littorales et les petits États insulaires en développement.
187. J'ai également contribué au Plan multipartite sur « L'élévation du niveau de la mer et ses dimensions juridiques », en insistant sur l'importance de consolider des cadres juridiques internationaux et nationaux qui soient justes, équitables et centrés sur les personnes. J'ai souligné que les réponses politiques devaient reposer sur la réalité des personnes touchées et nécessiter l'implication de l'ensemble des gouvernements, et que le changement climatique n'a pas le même impact selon le genre.
188. Devant la Sixième Commission à la 79<sup>e</sup> session de l'AGNU, j'ai réaffirmé l'engagement de l'OIDD à établir des partenariats et à soutenir les démarches visant à garantir que l'état de droit soit la pierre angulaire, tant au niveau national qu'international, d'un avenir plus pacifique, juste et durable. En favorisant une application égale de la loi, en encourageant une participation inclusive et en défendant des solutions équitables aux défis mondiaux communs, nous pouvons aider à restaurer la confiance envers le système juridique international et faire respecter les valeurs fondamentales inscrites dans la Charte des Nations unies.
189. L'Organisation est également devenue membre du Comité directeur de la Coalition ODD 16+, réseau comprenant des gouvernements, des OSC et des organisations onusiennes, dédié à la promotion de l'ODD 16.
190. En septembre l'année dernière, j'avais eu l'honneur d'une audience privée avec le pape François, pendant laquelle nous avons évoqué notre engagement partagé en faveur de la justice, de l'état de droit, de l'égalité des genres et du soutien aux personnes vulnérables. J'ai eu le plaisir de constater que, en réponse à ma suggestion faite lors de cette audience, la notion d'élimination des lois discriminatoires soit intégrée dans la Prière mondiale du pape François sur le rôle des femmes, adressée en avril de cette année à un public mondial.

191. Lors de la 33<sup>e</sup> session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à Vienne, j'ai attiré l'attention sur notre travail mondial de lutte contre la criminalité transnationale organisée, en soutenant les systèmes de justice pénale et en recourant à des innovations numériques pour autonomiser les personnes en quête de justice. J'ai également rencontré la directrice exécutive de l'ONUDC pour discuter du renforcement de notre collaboration et des préparatifs du 15<sup>e</sup> Congrès sur la prévention du crime à Abou Dhabi.
192. En juin, l'OIDD a établi un partenariat avec la Banque mondiale en tant que coorganisatrice du premier Forum mondial sur la justice et l'état de droit. Lors de la session plénière d'ouverture, qui traitait de combler l'écart mondial en matière de justice, j'ai présenté l'éclairage de l'OIDD sur les facteurs qui contribuent à l'injustice, à l'inégalité et à l'insécurité, ainsi que les stratégies pour améliorer l'accès à la justice d'ici 2030. En outre, nous avons animé une session approfondie sur la justice coutumière et informelle, et nous collaborons avec la Banque mondiale pour rédiger une note d'orientation destinée aux professionnels et aux décideurs politiques. J'ai également rencontré des hauts dirigeants de la Banque mondiale – dont le premier vice-président et conseiller juridique, et le directeur des pratiques de gouvernance – pour évoquer de possibles opportunités de collaboration. Nos discussions ont porté sur l'alignement des efforts pour promouvoir la gouvernance et l'état de droit en vue d'atteindre nos objectifs partagés en matière de développement.
193. L'OIDD a activement participé aux 55<sup>e</sup>, 56<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> sessions du Conseil des droits de l'homme à Genève. Pendant le débat de haut niveau lors de la 55<sup>e</sup> session, j'ai souligné le besoin de renforcer le lien entre droits humains et état de droit afin de remédier efficacement aux crises mondiales actuelles, notamment au vu des violations généralisées du droit humanitaire international et du droit relatif aux droits humains. Pendant les sessions suivantes, nous avons maintenu notre implication en contribuant aux discussions et aux dialogues interactifs en la matière pour plaider en faveur de l'état de droit.
194. L'OIDD était présente à la réunion du Comité permanent du HCR en septembre à celle du Comité exécutif en octobre, où elle a insisté sur le rôle essentiel de l'état de droit pour remédier aux déplacements et à l'apatridie, et répondre aux besoins des réfugiés dans un contexte marqué par des difficultés considérables.
195. L'Organisation s'est vu accorder le statut d'observatrice à l'Union interparlementaire (UIP) et a assisté à son Assemblée à Genève pour la première fois à ce titre, soulignant ainsi le renforcement de notre partenariat avec l'Union. Ce nouveau statut permettra à l'OIDD de travailler plus facilement avec les parlements et les parlementaires pour promouvoir nos initiatives en matière d'état de droit. Nous avons également participé à la 10<sup>e</sup> Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui a donné une excellente occasion de s'entretenir avec des jeunes dirigeants, ainsi qu'à la 149<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Genève.

196. J'ai assisté à la réunion de Global Women Leaders (GLW) à Madrid. GWL Voices comprend des femmes dirigeantes qui ont la volonté de défendre un système international égalitaire en termes de genre, d'appuyer le multilatéralisme et d'accroître la représentation des femmes à des postes de direction.

#### **IV. ACTUALITÉS CONCERNANT LA GESTION**

197. À l'issue d'un vaste processus de consultation avec les parties prenantes clés, comprenant des réunions avec la Commission permanente et les Parties membres, l'OIDD a élaboré son projet de Plan stratégique pour 2025-2028, qui vise à mettre la justice et l'état de droit au cœur des efforts mondiaux pour promouvoir la paix et le développement durable. Ce document est accompagné du projet de Plan de gestion 2025-2026, qui expose la manière dont l'OIDD mettra en œuvre le Plan stratégique dans la première moitié du prochain cycle stratégique.
198. L'année passée, l'OIDD a été confrontée à une situation très compliquée, en devant remédier aux conséquences d'une fraude survenue dans l'un de nos bureaux de pays. À la suite de la découverte de cette fraude par le personnel de l'OIDD, ma priorité absolue a été de régler ce problème en toute transparence. J'ai commandé une enquête minutieuse, menée notamment par un cabinet externe réputé, spécialisé dans les audits judiciaires. L'OIDD a mis en place plusieurs garanties pour renforcer le contrôle et la supervision de la gestion. Nous avons commandé une évaluation indépendante de notre système interne de contrôle des finances, et nous élaborons actuellement un plan pour résoudre les problèmes identifiés. Nous nous sommes coordonnés de près avec le donateur du programme concerné, et nous avons tenu le Comité d'audit et de finance et la Commission permanente régulièrement informés de la question. L'Organisation accorde une très grande importance à la confiance que nos Parties membres et nos donateurs placent en nous, et je m'engage à garantir le plus haut degré de transparence et de reddition de comptes en tant que directrice générale.
199. Après un intense travail préparatoire cette année, la rénovation prévue du siège de l'OIDD devrait démarrer début 2025.

#### *Résultats financiers*

200. Les résultats financiers de 2024 sont conformes à ceux des années précédentes. J'ai le plaisir d'annoncer que les revenus non soumis à restriction ont dépassé nos prévisions grâce à la hausse des contributions de l'Italie et des États-Unis. Nous continuerons de suivre de près les revenus et les dépenses au vu de l'environnement financier incertain dans lequel nous nous trouvons.
201. Le projet de Budget de fonctionnement pour 2025, préparé pendant la période examinée, a été soutenu par le Comité d'audit et de finance et approuvé par la Commission permanente. Ce document fera l'objet d'un autre point à l'ordre du jour.

202. J'ai le plaisir de constater que le budget reflète une augmentation des contributions de base des Pays-Bas et des États-Unis, ainsi qu'un nouvel accord pluriannuel conclu avec le Koweït. En outre, la contribution de base de l'Italie à l'Organisation pour 2024 a été revue à la hausse pour correspondre au montant reçu en 2022.
203. Tandis que l'OIDD priorise les efforts pour diversifier et élargir ses sources de revenus, les contributions de base des Parties membres sont un moyen clé d'investir dans l'innovation organisationnelle et dans nos systèmes et notre personnel. Elles représentent aussi un vote de confiance envers l'Organisation, et un engagement envers notre travail et notre mandat. J'exprime ma reconnaissance aux Parties membres qui ont versé des contributions de base, ainsi qu'à celles qui l'envisagent.

## **V. VISION DE L'AVENIR**

204. Tandis que nous approchons de la fin du Plan stratégique de l'OIDD pour 2021-2024, je suis très fière de ce que nous avons accompli ensemble. Malgré une période marquée par des défis sans précédent, l'Organisation a montré sa résilience, sa capacité d'adaptation et son engagement sans faille envers notre mission. Grâce à des partenariats collaboratifs, des programmes à fort impact et une quête inlassable de justice et d'égalité, nous avons renforcé l'état de droit en tant que fondation de la paix, de la stabilité et du développement durable.
205. Alors que nous entrons dans un nouveau cycle stratégique, notre vision reste claire : un monde où l'état de droit sert de catalyseur à une croissance inclusive, à la cohésion sociale et à la dignité humaine. Je suis convaincue qu'avec le soutien continu de nos Parties membres, de nos partenaires et de notre personnel dévoué, l'OIDD pourra non seulement tirer parti de ces succès, mais aussi s'attaquer à de nouveaux défis avec la même vigueur et la même détermination qui nous ont amenés jusqu'ici.
206. Merci pour votre confiance, votre partenariat et votre engagement partagé à bâtir un monde plus juste et équitable. Ensemble, nous façonnons un avenir où l'état de droit sous-tend des sociétés pacifiques, justes et ouvertes pour tous et toutes.

/FIN